

CONVENTION CONCERNANT L'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE MUTUELLE EN MATIERE FISCALE

STE n° 127 - Strasbourg, 25.I.1988, telle qu'amendée par le Protocole de 2010

JERSEY (ROYAUME-UNI)

Fiches de [Anguilla](#) – [Bermudes](#) – [Gibraltar](#) – [Guernesey](#) – [Iles Caïmans](#) – [Ile de Man](#) – [Iles Turks-et-Caïcos](#)
[Iles Vierges britanniques](#) – [Montserrat](#) – [Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord](#)

Compilation des Déclarations actuellement en vigueur (*) concernant

Annexe A - Impôts auxquels s'applique la Convention (Article 2).	X
Annexe B - Autorités compétentes (Article 3).	X
Annexe C - Définition du terme "ressortissant" aux fins de la Convention (Article 3).	X

Déclarations consignées dans une lettre du Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni, datée du 4 février 2014, enregistrée au Secrétariat Général de l'OCDE le 17 février 2014 - Or. angl. (en vigueur depuis le 1er juin 2014)

ANNEXE A – Impôts auxquels s'applique la Convention :

- . **Article 2, paragraphe 1.a.i:** Impôts sur le revenu ou les bénéfices.
- . **Article 2, paragraphe 1.a.ii:** Impôts sur les gains en capital qui sont perçus séparément de l'impôt sur le revenu ou les bénéfices.
- . **Article 2, paragraphe 1.a.iii:** Impôts sur l'actif net.

ANNEXE B – Autorités compétentes

Le Ministre des Finances et des Ressources ou son représentant autorisé.

ANNEXE C – Définition du terme "ressortissant" aux fins de la Convention

Tout citoyen du Bailliage de Jersey et toute personne morale, partenariat ou association dont le statut est régi par les lois en vigueur au Bailliage de Jersey.

(*) Situation au 1er Janvier 2021. Pour une Chronologie complète des déclarations, veuillez consulter notre site, rubrique [Recherches](#).
Source : Bureau des Traités du Conseil de l'Europe sur <http://conventions.coe.int>

